



LETTRE OUVERTE

A

TOUS LES PRESIDENTS DES GROUPES POLITIQUES

CANDIDATS AUX TERRITORIALES 2023,

AMUITAHIRAA O TE NUNAA MAOHI

TAPURA HUIRAATIRA

IA ORA TE NUNAA

TAVINI HUIRAATIRA NO TE AO MAOHI

A HERE IA PORINETIA

HAU MAOHI

HEIURA LES VERTS

TOUS LES FUTURS ELUS,

Messieurs les Présidents,

Chers futurs Elus,

À la veille des élections territoriales et lors desquelles le Peuple maohi élira ses représentants, l'Association 193 fait le constat que le sujet du nucléaire et ses conséquences est quasi inexistant lors des débats, des programmes et ce, de presque tous les partis politiques !

Pourtant, la gravité de la situation et notamment l'impact sur la santé des populations, des nouveaux nés aux matahiapo, est avérée et n'est plus à prouver. En l'espace de 10 ans, le taux d'incidence des nouveaux cancers frôle quasiment le millier par année. Ce drame sanitaire s'ajoute à tous les milliers d'oubliés défunts du nucléaire.

L'Association 193 met ainsi en garde du risque d'assimilation à « un sujet soldé », ce qui est très loin d'être le cas !

En effet, et pour n'aborder ici que la difficulté des dossiers de demande d'indemnisation, l'Association 193 attire l'attention des futurs élus sur le fonctionnement colonial du CIVEN, qui, au nom

d'un seuil dosimétrique d'1 millisievert (1 mSv), se permet de rejeter un grand nombre de dossiers, privant ainsi plusieurs familles de la reconnaissance de la qualité de « victime » des essais nucléaires, et d'une réparation des préjudices au moyen d'une indemnisation. L'Association 193 appelle ainsi les futurs dirigeants politiques du Pays à se saisir de ce dossier, et à mener les actions idoines pour **le retrait total du 1 mSv**.

De même, nous tenons à rappeler les faits et attentes ci-après :

1. Plus de 55 000 pétitionnaires demandent, depuis 2016, l'organisation d'un Référendum local sur le sujet du nucléaire ;
2. La conduite d'études sur les maladies dites transgénérationnelles sous l'égide de la communauté internationale (ONU) ;
3. La dette colossale de l'Etat envers notre Caisse de prévoyance sociale estimée à plusieurs dizaines de milliards, qui pourrait enclencher le retrait de la taxe dite sociale ;
4. L'accès aux archives déclassifiées à d'autres chercheurs ;
5. L'accès voire la restitution des registres des cancers détenus par les chefs médecins militaires, que nous considérons comme des archives sensibles et indispensables pour la connaissance véritable des conséquences des essais nucléaires.

Par ailleurs, l'Association 193 trouve scandaleux que l'Etat ne participe pas au financement de l'Institut du cancer, estimant que c'est à l'Etat d'assumer toutes les conséquences liées aux cancers du Pays, du moins ceux prévus par le décret de la loi d'indemnisation.

Enfin, l'Association 193 demande à ce que tous les polynésiens qui répondent aux trois critères légaux prévus par la loi d'indemnisation, dits de temps, de lieu et de pathologie, soient indemnisés par l'Etat, sans que le seuil dosimétrique d'1 mSv ne leur soit opposé.

Le Président,
Père Auguste UEBE-CARLSON